

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 17 février 2026

portant délégation de signature de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud Est

NOR : JUSF2603220A

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Sud Est,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat pris pour l'application des dispositions de l'article L. 352-4 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Nicolas GUILBERT, délégué au système d'information à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est à compter 1^{er} janvier 2020 ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2023 portant nomination de Madame Béatrice TRIBOTTE, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse des Bouches du Rhône à compter du 1^{er} mars 2023 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2023 portant nomination de Madame Sonia PALLIN, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est à compter du 12 juin 2023 ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2023 portant nomination de Monsieur Pierre PIBAROT, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse des Bouches du Rhône à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Julien LEMAIRE, directeur des ressources humaines de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu l'arrêté du 08 août 2023 portant nomination de Monsieur Magid NASRI, directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Alpes-Vaucluse à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 portant nomination de Monsieur Ludovic LEPHAY, responsable de gestion administrative et financière de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est à compter du 1^{er} décembre 2023 ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2023 portant nomination de Madame Isabelle DELLA-CASA, responsable gestion parcours et compétences de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'arrêté du 04 décembre 2023 portant nomination de Madame Natacha HIMELFARB, directrice territoriale des Alpes Maritimes de la protection judiciaire de la jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'arrêté du 28 février 2024 portant nomination de Monsieur Franck BALDI, directeur interrégional adjoint de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'arrêté du 04 juillet 2024 portant nomination de Madame Caroline JORGE DA SILVA (WAECHTER), responsable des affaires financières en DEPAFI à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est à compter du 1^{er} juillet 2024 ;

Vu l'arrêté du 05 juillet 2024 portant nomination de Madame Clara DUFOUR DE NEUVILLE, directrice des missions éducatives à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2024 portant nomination de Madame Nadia ZEGHMAR, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Alpes-Vaucluse à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2025 portant nomination de Monsieur Olivier FERRON, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Corse à compter du 1^{er} mars 2025 ;

Vu l'arrêté du 02 avril 2025 portant nomination de Monsieur Maxime MIRALLES, directeur territorial Adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse du Var à compter du 1^{er} avril 2025 ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2025 portant nomination de Monsieur Redouane DICH, directeur des missions éducatives adjoint à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2025 portant nomination de Madame Siham FAHMI (FRIEDERICKS), directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes Maritimes à compter du 1^{er} mai 2025 ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2025 portant nomination de Madame Nathalie OLIVERI, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse du Var à compter du 1^{er} décembre 2025 ;

Vu le contrat de droit public à durée déterminée du 26 avril 2024 recrutant Madame Corinne TEISSEIRE (RISO) en qualité de responsable SAH à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est ;

Vu le contrat de droit public à durée indéterminée du 15 mai 2024 recrutant Monsieur Francis AMISI en qualité de responsable chargé de la gestion du patrimoine et de l'immobilier à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à :

- Monsieur Franck BALDI, directeur interrégional adjoint ;
- Monsieur Julien LEMAIRE, attaché principal d'administration, directeur des Ressources humaines ;
- Madame Isabelle DELLA-CASA, attachée d'administration, responsable gestion parcours et compétences ;
- Monsieur Ludovic LEPHAY, attaché principal d'administration, responsable de gestion administrative et financière ;

à l'effet de signer au nom de la directrice interrégionale, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs aux actes de gestion énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 juillet 2018 susvisé.

Article 2

Délégation est donnée à :

- Madame Clara DUFOUR DE NEUVILLE, directrice des missions éducatives ;
- Monsieur Redouane DICH, directeur des missions éducatives adjoint ;
- Madame Caroline JORGE DA SILVA (WAECHTER), responsable des affaires financières en DEPAFI ;
- Madame Corinne TEISSEIRE (RISO), responsable SAH ;
- Monsieur Francis AMISI, responsable chargé de la gestion du patrimoine et de l'immobilier ;
- Monsieur Nicolas GUILBERT, délégué au système d'information ;
- Monsieur Pierre PIBAROT, directeur territorial des Bouches du Rhône ;
- Madame Béatrice TRIBOTTE, directrice territoriale adjointe des Bouches du Rhône ;
- Madame Natacha HIMELFARB, directrice territoriale des Alpes Maritimes ;
- Madame Siham FAHMI (FRIEDERICKS), directrice territoriale adjointe des Alpes Maritimes ;
- Madame Nadia ZEGHMAR, directrice territoriale des Alpes Vaucluse ;
- Monsieur Magid NASRI, directeur territorial adjoint des Alpes Vaucluse ;
- Madame Laurence LANATA, directrice territoriale du Var ;
- Madame Nathalie OLIVERI, directrice territoriale adjointe du Var ;
- Monsieur Maxime MIRALLES, directeur territorial adjoint du Var ;
- Monsieur Olivier FERRON, directeur territorial de la Corse ;

à l'effet de signer au nom du directeur interrégional, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

1° Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

- octroi des congés annuels ;
- autorisations d'absence accordées au titre du [décret n° 82-447 du 28 mai 1982](#) modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique. Ces autorisations d'absence sont à distinguer des décharges d'activité de service accordées au titre de l'article 16-VI du décret n° 82-447.

2° Pour les agents contractuels :

- l'octroi des congés annuels ;
- autorisations d'absence.

Article 3

L'arrêté du 14 mai 2025 portant délégation de signature de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'interrégion Sud-Est est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégataires.

Fait à Marseille, le 17 février 2026

La directrice interrégionale de la
Protection judiciaire de la jeunesse Sud Est

Sonia PALLIN

